

DEMANDE DE PROPOSITIONS

**Campagne et matériel de communication numérique sur les
pollinisateurs en Amérique du Nord**

dans le cadre du projet intitulé

***Promotion de la conservation des pollinisateurs
en Amérique du Nord***

(Version originale en anglais)



Commission de coopération environnementale

2023

I. Aperçu

La Commission de coopération environnementale (CCE) sollicite la présentation de propositions de la part de consultants soumissionnaires en vue de mener une campagne et d'élaborer du matériel de communication numérique détaillé à propos des pollinisateurs d'Amérique du Nord; ils permettront de souligner l'importance des pollinisateurs et feront la promotion de leur conservation. Le consultant retenu est censé exécuter les travaux escomptés jusqu'à la fin de l'année 2023.

Les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis ont établi la CCE en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement*, à savoir l'accord parallèle à l'*Accord de libre-échange nord-américain* en matière d'environnement. Or, depuis 2020, la CCE est régie par l'*Accord de coopération environnementale* (ACE), qui est entré en vigueur en même temps que le nouvel accord commercial, à savoir l'*Accord Canada–États-Unis-Mexique* (ACEUM). À titre d'organisme intergouvernemental, la CCE rassemble des citoyens et des spécialistes d'organismes gouvernementaux et non gouvernementaux, du milieu universitaire et du secteur des affaires afin de trouver des solutions permettant de protéger l'environnement que partagent les trois pays nord-américains, mais tout en favorisant un développement économique durable au profit des générations actuelles et à venir. On trouve de plus amples renseignements au sujet de la CCE à l'adresse <www.cec.org/fr>.

Le Conseil de la CCE, son organe directeur, a approuvé le projet intitulé *Promotion de la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord* dans le cadre du Plan opérationnel pour 2022, en vue d'échanger des pratiques exemplaires, des stratégies et des outils qui permettront de dresser des inventaires d'abeilles indigènes et d'élaborer des documents qui visent, à la fois, à expliquer l'importance des pollinisateurs, à favoriser les mesures de conservation à leur égard et à exercer le suivi de ces documents. Pour une description complète du projet, y compris les tâches et le budget connexes, veuillez consulter le site Web de la CCE à l'adresse <<http://www.cec.org/fr/promotion-de-la-conservation-des-pollinisateurs-en-amerique-du-nord/>>.

II. Mandat

A. Aperçu et portée du projet

L'un des objectifs du projet *Promotion de la conservation des pollinisateurs en Amérique du Nord* consiste à concevoir des outils et du matériel de communication afin de stimuler la prise de mesures connexes. À cette fin, il est prévu d'expliquer en quoi consistent les avantages environnementaux, sociaux et économiques que les pollinisateurs offrent aux collectivités et au secteur de la production alimentaire, ainsi qu'à l'égard du fonctionnement des écosystèmes naturels.

Ce projet vise à mettre sur pied une campagne détaillée au sujet des pollinisateurs en Amérique du Nord, qui consistera à promouvoir leur conservation, à souligner leur importance et à concevoir du matériel de communication numérique qui servira à mobiliser le public et à promouvoir la campagne.

Grâce à ces travaux, le grand public nord-américain et certains publics ciblés auront accès aux outils et au matériel de communication qui traiteront de l'importance des pollinisateurs et des mesures à prendre pour assurer leur conservation.

B. Description des services

Le consultant devra se coordonner avec les personnes-ressources désignées par la CCE afin d'exécuter les tâches suivantes :

1. Élaborer, en collaboration avec la CCE, une stratégie et un plan destinés à mener la campagne nord-américaine sur les pollinisateurs, et s'appuyer sur les récents points de vue de spécialistes des pollinisateurs et des communications qui portent notamment sur les éléments suivants :
 - 1.1. L'inventaire des publics cibles et des particuliers, des organisations et/ou des réseaux susceptibles de devenir des partenaires et capables de mobiliser ces publics cibles. Ceux-ci comprennent les actuels partenaires de la CCE (des organismes gouvernementaux, des spécialistes et d'autres organisations) en vue d'exploiter des possibilités d'harmonisation avec leurs travaux à titre de partenaires potentiels.
 - 1.2. Des messages clés et des lignes directrices sur l'image de marque, dans l'esprit des lignes directrices sur l'image de marque de la CCE.
 - 1.3. Un plan de sensibilisation multicanal (les médias sociaux, le marketing par courriel, le contenu du site Web, etc.).
 - 1.4. Un plan de mobilisation des partenaires et des intervenants, et des recommandations en vue de la distribution et de la diffusion du matériel de communication destiné à toucher un vaste public. Il faudra notamment rédiger des textes avec des partenaires et à l'aide de sources ouvertes, et/ou trouver des blogues ou des bulletins susceptibles de diffuser les documents de campagne.
 - 1.5. La recherche de concepts créatifs et tactiques pour la campagne, y compris la planification du matériel de communication, des publications et des systèmes, une liste de mots-clés à utiliser tout au long de la campagne et des listes d'organisations à mentionner dans les médias sociaux en fonction du contenu des publications.
 - 1.6. La création d'indicateurs et de paramètres de rendement clés permettant de suivre et d'évaluer le degré de réussite de la campagne.
 - 1.7. L'établissement d'un échéancier détaillé des travaux à exécuter jusqu'à la fin de 2023.
2. Concevoir régulièrement des capsules pour les médias sociaux et de brèves communications numériques ou de brefs documents pour la campagne nord-américaine sur les pollinisateurs destinés aux [plateformes Facebook, Instagram, Twitter, LinkedIn, YouTube et Medium de la CCE](#), ainsi qu'à d'autres plateformes pertinentes.
 - 2.1. En collaboration avec la CCE et le comité directeur du projet, faire des recherches et proposer des documents et du texte pour constituer les documents de la campagne, y compris les capsules de médias sociaux pour une campagne nord-américaine sur les pollinisateurs tout au long de 2023, et un contenu évolutif pour 2024 et au-delà portant sur divers sujets comme l'importance des pollinisateurs, les outils géospatiaux de répartition des abeilles indigènes ([the Bee Tool](#)), une présentation des aires protégées pour les pollinisateurs, etc.
 - 2.2. Proposer de forts messages clés et des appels à l'action concernant le déclin des pollinisateurs et de leur conservation, qui auront pour but de provoquer des changements dans le comportement humain, et proposer le meilleur moyen (mode) de transmettre ces messages aux collectivités, au grand public et aux décideurs. Les messages devraient attirer l'attention du grand public sur les ressources disponibles en Amérique du Nord.
 - 2.2.1. En collaboration avec la CCE et le comité directeur du projet, suggérer des appels à l'action essentiels destinés aux personnes intéressées par la conservation des pollinisateurs, afin qu'elles sachent comment apporter leur aide

- (p. ex. la manière de planter des végétaux indigènes en leur donnant des liens vers des ressources).
- 2.3. Concevoir des graphiques à la fois attrayants et cohérents pour l'ensemble des documents de campagne (en veillant à ce que leur conception soit assez souple pour s'adapter à d'autres langues et intégrer d'autres images ou logos); cela inclut notamment :
 - 2.3.1. les graphiques et les publications pour les médias sociaux, à savoir :
 - 2.3.1.1. le contenu des capsules mensuelles jusqu'en décembre 2023,
 - 2.3.1.2. le contenu évolutif qu'utilisera la CCE tout au long de 2024 et au-delà, par exemple pour la Journée mondiale des abeilles de 2024, la semaine des pollinisateurs, etc.,
 - 2.3.2. l'infographie et la visualisation des données (à déterminer, au besoin);
 - 2.3.3. des vidéos et des animations : créer les concepts, les scénarios, les scénarimages et les listes de tournage, produire les vidéos et fournir les fichiers dans divers formats optimisés pour les plateformes de médias sociaux. Les vidéos pourraient porter sur les sujets suivants :
 - 2.3.3.1. La promotion des [travaux de la CCE relatifs aux pollinisateurs](#).
 - 2.3.3.2. La promotion du [Bee Tool](#).
 - 2.3.3.3. Des vidéos d'apprentissage en ligne sur divers sujets, p. ex. : comment créer et préserver un habitat des pollinisateurs, comment aménager un jardin pour pollinisateurs composé de plantes indigènes dans votre région, comment rendre l'agriculture plus adaptée aux pollinisateurs, etc.
 - 2.3.3.4. De brèves vidéos pour les médias sociaux soulignant l'importance des pollinisateurs en Amérique du Nord;
 - 2.3.4. le contenu du site Web (à déterminer, au besoin);
 - 2.3.5. le contenu du bulletin (à déterminer, au besoin)
 3. Concevoir une carte postale numérique ou d'autres outils de communication visuellement attrayants à propos de la conservation des abeilles indigènes :
 - 3.1. En collaboration avec la CCE et le comité directeur du projet, faire des recherches pour s'assurer que le matériel de communication est exact sur le plan scientifique, qu'il a fait l'objet de recherches appropriées et qu'il est adapté au public cible, et proposer un texte pour la carte postale numérique, notamment :
 - 3.1.1. des messages clés portant sur le déclin des abeilles indigènes (incluant de l'information sur ces abeilles et leur habitat, leur importance sur le plan écologique et les actuelles menaces à leur survie), l'importance des pollinisateurs et la nécessité d'agir;
 - 3.1.2. environ neuf appels à l'action pour la conservation des abeilles indigènes, par exemple pour créer et préserver leur habitat en plantant des végétaux indigènes dans votre région, etc.
 - 3.2. Concevoir un graphique pour la carte postale numérique et d'autres textes, et fournir le fichier dans un format prêt à imprimer.
 4. Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de placement média afin de s'assurer que les publications des médias sociaux dans le cadre de la campagne nord-américaine sur les pollinisateurs atteignent leur public cible et favorisent une diffusion à grande échelle. On achètera des publicités, des promotions et d'autres tactiques visant à amplifier le message de la campagne. Le consultant fera ce qui suit (cette liste n'est pas exhaustive) :
 - 4.1. Élaborer une stratégie de placement média qui va dans le sens des objectifs de la campagne et est adaptée au public cible; ce qui comprend la détermination des plateformes de médias sociaux qui s'avèrent les plus efficaces et/ou d'autres moyens de

véhiculer le message de la campagne, et l'établissement d'un budget de placement média qui maximisera l'incidence de la campagne.

- 4.1.1. Il faut mettre l'accent sur les médias payants, les annonces payantes et/ou les publications commanditées sur les plateformes de médias sociaux de la CCE, mais cela pourrait aussi inclure la sensibilisation des influenceurs, l'achat d'annonces télévisées, d'annonces dans les magazines et sur d'autres plateformes imprimées, selon le contexte national pertinent au Canada, au Mexique et aux États-Unis, et selon ce que l'on peut réaliser en fonction de l'échéancier du plan de travail.
- 4.2. Concevoir des annonces et les placer sur les plateformes de médias sociaux et/ou d'autres supports qui sont adaptés aux messages de la campagne. Il faut noter que les fonds alloués au consultant couvriront l'ensemble de la coordination avec les publications spécialisées pour placer les annonces achetées et en gérer le coût.
- 4.3. Surveiller le rendement de la campagne de placement média et adapter les tactiques au besoin.
- 4.4. Fournir à la CCE les détails relatifs aux annonces et leur échéancier.
- 4.5. Établir un rapport récapitulatif de la campagne de placement média qui comprendra, entre autres, un aperçu, un résumé, les résultats finaux (et des données pertinentes relatives au nombre total de publications, aux impressions, au nombre de personnes touchées, à la mobilisation numérique, aux visites directes sur le site Web, etc.), des faits saillants et des recommandations.

Travaux escomptés

1. Une stratégie détaillée relative à la campagne nord-américaine sur les pollinisateurs et un plan de mise en œuvre.
2. Une série de capsules pour les médias sociaux et du matériel de communication adaptés à l'image de la CCE et visuellement attrayants, y compris des vidéos.
3. Une carte postale numérique ou d'autres textes pertinents sur la conservation des abeilles indigènes.
4. Une stratégie de placement média décrivant les supports, les tactiques et les modes de placement des annonces de la campagne, ainsi que leur échéancier et leur budget.
5. Un rapport récapitulatif sur le rendement de la campagne de placement média, incluant des données sur le nombre de personnes touchées et la mobilisation.

Traduction

La CCE se chargera de la traduction des documents nécessaires dans les autres langues (le français, l'anglais et/ou l'espagnol), et compte tenu du fait qu'elle en assumera les coûts, ils ne devront pas figurer dans la répartition du budget que présentera le consultant.

C. Exigences en matière de rapports périodiques

Tout au long du projet, le consultant travaillera en étroite collaboration avec la CCE, le comité directeur du projet et des spécialistes afin de recueillir des renseignements destinés à éclairer l'exécution des travaux. Le Secrétariat de la CCE soumettra les ébauches des travaux escomptés à l'examen et aux commentaires du comité directeur du projet et des spécialistes.

Le Secrétariat de la CCE organisera au besoin des téléconférences avec le consultant, les employés désignés de la CCE et des spécialistes. Le consultant travaillera dans ses propres bureaux.

Calendrier provisoire des travaux escomptés

Mai 2023	Ébauche de la stratégie relative à la campagne nord-américaine sur les pollinisateurs et du plan de mise en œuvre.
Juin 2023	Versions finales de la stratégie relative à la campagne nord-américaine sur les pollinisateurs et du plan de mise en œuvre. Premières capsules pour les médias sociaux et matériel de communication visuellement attrayants et tenant compte de l'image de marque de la CCE. Stratégie de placement média décrivant les supports, les tactiques, et les modes de placement des annonces de la campagne, ainsi que leur échéancier et le budget.
Juillet à décembre 2023	Au moins une capsule de médias sociaux ou du matériel de communication numérique par mois.
Août 2023	Ébauche de carte postale numérique ou d'autres textes pertinents sur la conservation des abeilles indigènes.
Septembre 2023	Version finale de la carte postale numérique ou d'autres textes pertinents sur la conservation des abeilles indigènes.
Décembre 2023	Rapport récapitulatif sur le rendement de la campagne de placement média, incluant des données sur le nombre de personnes touchées et leur mobilisation. Capsules de médias sociaux et matériel de communication numérique évolutifs, visuellement attrayants et tenant compte de l'image de marque de la CCE, que celle-ci utilisera tout au long de 2024 et au-delà.

D. Qualité des travaux escomptés

Le consultant a la responsabilité de livrer les travaux escomptés **en anglais** avec une **qualité qui les rend publiables** (à savoir déjà révisés). Il lui incombe aussi, le cas échéant, de réviser les documents techniques. Le consultant fournira toute la documentation écrite (y compris les ébauches et les versions finales) au Secrétariat de la CCE dans une version lisible de Microsoft Word, et devra se conformer aux normes et préférences établies en anglais dans le [Report Template](#) de la CCE, et suivre les [Guidelines for CEC Documents and Information Products](#) que complète le [Style Guide](#). Les documents justificatifs des tableaux, des figures et des cartes seront présentés avec les comptes rendus dans le format du fichier d'origine (p. ex. Excel et ArcGIS). Il est à noter que toutes les mesures seront exprimées en unités métriques. S'il y a lieu, le Secrétariat se chargera de la traduction, de l'impression, de la publication et de la diffusion des documents qui découleront de cette activité.

Lorsque le consultant présentera la version finale par écrit des rapports ou des autres documents visés par le contrat, la CCE se réserve le droit de prendre quinze (15) jours ouvrables afin d'examiner ces documents, d'aviser le consultant de tous les problèmes ou erreurs éventuels, et de réexpédier lesdits documents au consultant pour qu'il y apporte les corrections qui s'imposent, et ce, sans frais supplémentaires.

III. Exigences et évaluation des propositions

A. Exigences impératives

Pour être admissible à présenter une proposition, tout consultant doit satisfaire aux exigences fondamentales énoncées ci-dessous.

1. Aptitude à travailler dans les trois pays

Le consultant, son personnel et ses sous-traitants doivent être domiciliés et autorisés à travailler au Canada, au Mexique ou aux États-Unis. S'ils doivent se déplacer, ils sont tenus de posséder des documents valides les autorisant à voyager librement à l'intérieur de ces pays.

2. Qualifications et compétences du personnel principal

Aux fins de la présente demande de propositions, le terme « consultant » s'entend d'un groupe, d'une entreprise ou d'un consultant unique.

Dans le cas d'une proposition présentée par un consortium, l'un des consultants devra être désigné « consultant principal » et, à ce titre, il sera tenu de veiller à la cohérence des résultats, à la coordination générale des travaux ainsi qu'à l'intégration des informations et des idées.

3. Qualifications et compétences requises

Le consultant doit posséder des compétences et de l'expérience au sujet et dans les domaines suivants :

- L'élaboration de campagnes et de matériel de communication numérique axés sur la conservation ou l'environnement, y compris des documents qui présentent des concepts scientifiques à un public novice.
- La maîtrise du graphisme et du marketing dans les médias sociaux.
- La recherche et la compilation d'information.
- La connaissance des pollinisateurs, de leur importance pour les écosystèmes et des enjeux que suscite leur conservation.
- L'exécution efficace de travaux en tenant pertinemment compte des différences sociales et culturelles qui caractérisent le Canada, le Mexique et les États-Unis.

Le consultant doit écrire et parler couramment l'anglais, mais la maîtrise du français et/ou de l'espagnol constitue un atout.

4. Présentation de la proposition

Le Secrétariat de la CCE entend inclure le **mandat énoncé à la section II** du présent document dans le contrat négocié avec le consultant dont il aura retenu les services. Les soumissionnaires devront donc consulter ce mandat pour obtenir des renseignements plus détaillés sur le projet et les services à fournir. Ils sont par ailleurs priés de ne pas répéter le mandat dans leur proposition, mais de suggérer, le cas échéant, des modifications à y apporter.

Les propositions doivent comprendre les éléments suivants :

- Une brève déclaration d'intérêt et d'intention relativement à ces travaux afin d'exposer l'expérience du consultant et sa connaissance de l'objet desdits travaux. Ce document traitera des résultats escomptés, des lignes directrices à suivre (paramètres selon lesquels les résultats doivent être obtenus), des ressources (humaines, financières et techniques, ou le soutien organisationnel qui permettra d'obtenir les résultats escomptés), et de tous les autres éléments que le consultant estimera pertinents. Ce document est non seulement

destiné à démontrer que le consultant a une connaissance générale et particulière de l'objet des travaux, mais aussi à mettre en évidence ses compétences rédactionnelles.

- Un plan de travail général pour l'exécution du projet.
- La méthode de travail envisagée pour réaliser les travaux énoncés dans la présente demande.
- Toute modification que le consultant suggère d'apporter au mandat et au calendrier d'exécution, ainsi que les raisons justifiant ces modifications.
- Le curriculum vitæ des principaux membres du personnel du consultant qui participeront aux travaux.
- Une répartition détaillée des coûts, y compris les heures de travail du personnel principal et d'autres personnes, les frais directs et indirects, les frais de déplacement et les taxes applicables.
- Une description de l'expérience pertinente et la mention de toute autre information connexe ayant un rapport avec les travaux à exécuter.
- Deux (2) échantillons de travaux antérieurs.
- Deux (2) lettres de recommandation provenant d'anciens clients.

B. Autres informations à fournir

Les soumissionnaires sont invités à fournir au Secrétariat de la CCE tous les renseignements supplémentaires qui pourront l'aider à évaluer leur proposition. Toutefois, celle-ci ne devra en aucun cas dépasser six (6) pages, ce qui n'inclut ni les curriculums vitæ, ni les échantillons de précédents travaux, ni les brochures du consultant.

C. Type de contrat à utiliser pour ces services

Le Secrétariat de la CCE prévoit utiliser son contrat type par étape pour régler l'exécution des présents services, et il est possible d'obtenir un exemplaire de ce contrat sur demande.

Tous les travaux visés au contrat devront se terminer d'ici le 15 décembre 2023.

D. Mode de sélection

Le consultant que la CCE estimera le plus qualifié sera choisi en fonction d'un processus concurrentiel, conformément aux sections 2.5 à 2.7 du [Guide sur l'acquisition de services de conseil](#).

Les propositions que le Secrétariat de la CCE jugera complètes seront évaluées selon la procédure ci-après énoncée. Les consultants qui auront présenté des propositions jugées incomplètes par le Secrétariat de la CCE en seront avisés par écrit.

La CCE évaluera chacune des propositions complètes selon les critères et le barème de pointage suivants :

Critères d'évaluation	Nombre maximal de points
Expérience, qualités et compétences des membres du personnel principal	40
Compréhension des exigences du projet et pertinence du plan de travail	30
Adéquation de l'approche proposée	10

Caractère adéquat du budget	10
Compétences rédactionnelles	10
Total :	100

Toute proposition devra obtenir au moins 80 points pour faire l'objet d'un plus ample examen. L'évaluation tiendra compte du rapport coût-efficacité.

Les propositions présentées seront évaluées par les employés désignés de la CCE et des examinateurs techniques qui constitueront un comité d'évaluation. Lorsque le processus de sélection sera terminé, chaque consultant soumissionnaire sera informé du nombre de points obtenus par sa proposition, s'il en fait la demande, ainsi que du rang auquel elle s'est classée par rapport aux autres propositions. Toutefois, on ne lui révélera ni les résultats de l'évaluation des autres propositions ni le nombre de points qu'elles auront obtenus.

E. Niveau estimatif de ressources requises

Le budget de cette activité **ne devra pas dépasser cent cinquante mille dollars canadiens (150 000 \$ CA)**, y compris les honoraires professionnels et les dépenses, **ainsi que tous les coûts du placement média**.

Pour les universités et les organisations non gouvernementales, il est à noter que la CCE accepte que des frais généraux soient imputés pour l'administration et d'autres coûts indirects, jusqu'à concurrence de 15 % de la valeur totale du contrat.

Si la proposition est présentée par un consultant établi au Mexique, le taux applicable de la taxe sur les produits et services, à savoir la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) dans ce pays, sera de 0 %, conformément à l'alinéa 29(IV)a) de la loi mexicaine sur la TVA, puisqu'il s'agit de services techniques retenus à l'étranger.

Si le consultant utilise une autre devise que le dollar canadien, il devra indiquer le coût total des services professionnels en dollars canadiens et dans la devise choisie pour fins de comparaison.

F. Conflit d'intérêts

L'expression « conflit d'intérêts » désigne (sans toutefois s'y limiter) un cas où l'intérêt personnel d'un consultant est suffisamment lié aux tâches professionnelles énumérées dans le présent contrat pour qu'on puisse raisonnablement croire que cet intérêt personnel pourrait influencer sur l'exercice des responsabilités professionnelles prévues au contrat. Par exemple, il y a conflit d'intérêts direct lorsque le consultant est également un représentant gouvernemental au sein de la CCE, ou qu'il est lié ou étroitement associé à un représentant gouvernemental au sein de la CCE, à un employé de la CCE ou à un tiers participant à la prestation des services.

Le consultant informera le Secrétariat de la CCE de circonstances préalables à la signature du contrat ou susceptibles de se produire pendant son exécution et qui pourraient constituer un conflit d'intérêts. Il remplira et signera, au nom de son personnel, la *Déclaration d'acceptation, d'impartialité et d'indépendance du consultant relativement à un contrat* (en annexe). Il doit également prendre connaissance du [Guide sur l'acquisition de services de conseil de la CCE](#).

G. Dates limites de présentation des propositions et de prise de décision

La proposition, y compris toutes les pièces jointes pertinentes, doit parvenir au bureau du Secrétariat de la CCE au plus tard le **23 mai 2023 à 17 heures HNE**. Les propositions présentées après cette échéance ne seront pas examinées.

Les propositions doivent être transmises par courriel, à l'adresse <aasselin@cec.org>.

Elles peuvent être présentées en format Microsoft Word ou Adobe Acrobat (PDF). Une fois qu'une proposition est transmise par courriel, la CCE en confirme la réception dans un délai de trois (3) jours ouvrables. Si les consultants soumissionnaires n'ont pas reçu de confirmation par courriel au terme de ce délai, **ils doivent contacter la CCE.**

Personne-ressource :

Antoine Asselin-Nguyen
Chargé de projets, Unité des écosystèmes
Commission de coopération environnementale
700, rue de la Gauchetière Ouest, bureau 1620
Montréal (Québec) Canada H3B 5M2
Tél. : 514-350-4300; téléc. : 514-350-4314

Le Secrétariat de la CCE entend choisir le consultant et aviser les soumissionnaires dans un délai raisonnable à compter de la date limite de présentation des propositions.

ANNEXE (voir aussi l'annexe D du contrat type de la CCE)

DÉCLARATION D'ACCEPTATION, D'IMPARTIALITÉ ET D'INDÉPENDANCE DU CONSULTANT RELATIVEMENT À UN CONTRAT

Je, soussigné(e),

Nom : _____ Prénom : _____

ACCEPTATION

Je déclare par les présentes que j'accepte d'agir à titre de consultant(e) dans le cadre du contrat visé.

IMPARTIALITÉ ET INDÉPENDANCE

(Si vous acceptez d'agir à titre de consultant(e), veuillez cocher une des cases suivantes. Vous ferez votre choix après avoir déterminé, entre autres, s'il existe une relation passée ou présente, directe ou indirecte, avec l'une des Parties à l'Accord de coopération environnementale (ACE) ou avec leurs représentants au sein de la Commission de coopération environnementale (CCE) et/ou des tiers participant à l'exécution du présent contrat, qu'elle soit de nature financière, professionnelle, familiale ou autre, et si, de par la nature de cette relation, la divulgation est nécessaire conformément aux critères énoncés ci-après. En cas de doute, il faut privilégier la divulgation.)

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer. À ma connaissance, il n'est pas nécessaire de divulguer des circonstances ou des faits, passés ou présents, qui pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et pourraient constituer un conflit d'intérêts.

ou

Je suis impartial(e) et indépendant(e) relativement aux Parties à l'ACE et à leurs représentants au sein de la CCE, aux employés du Secrétariat de la CCE et aux tiers participant à l'exécution du présent contrat, et j'entends le demeurer; **toutefois**, je tiens à attirer votre attention sur les circonstances ou les faits suivants, que je divulgue ci-après, parce que, de par leur nature, ils pourraient soulever des doutes justifiables quant à mon impartialité ou à mon indépendance, ce qui pourrait constituer un conflit d'intérêts. S'il existe des circonstances ou des faits susceptibles de soulever de tels doutes, je pourrais prendre des mesures visant à atténuer ou à éliminer tout doute quant à mon impartialité ou à mon indépendance, et/ou à un possible conflit d'intérêts. (Utilisez une feuille distincte en annexe.)

Date : _____

Signature : _____